



Siège social : rue de Roselies, 25/2 6250 Aiseau

Aiseau, le 10 mars 2021

Bulletin d'Information  
Saison 2021 – 2022

**Dates des différentes activités**

I. Évènements :

**Concours de pêche tout poisson : il est annulé pour 2021.**

Au vu de la vitesse de vaccination, le concours n'aura à nouveau pas lieu cette année pour des raisons sanitaires évidentes. Nous déverserons malgré tout 100kgs de truites le mercredi précédent, pour une action de pêche le dimanche 23 mai.

**Dimanche 4 juillet, journée conviviale 'pêche en famille'**. Nous confirmerons si les picnics seront possibles, mais il n'y aura pas de barbecue.

Les week-ends d'ouverture des 3 avril, 30 avril, 7 août ainsi que la journée des familles du 4 juillet sont accessibles aux enfants ou petits-enfants des membres les accompagnant, au même titre et quotas qu'un invité régulier.

II. Souper : **Le souper annuel de notre club aura lieu le 29 janvier 2022.**

III. Travaux préparatoires aux activités :

<u>Date Travaux</u>	<u>Horaire</u>	<u>Description</u>
Mars	08h00 à 17h00	En petits groupes
Avril	08h00 à 17h00	En bons pères de famille
Mai	08h00 à 17h00	En comptant
Juin	08h00 à 12h00	Sur vous tous
16/10/2021	08h00 à 17h00	Gros travaux d'automne tous ensemble
13/11/2021	08h30 à 17h00	Gros travaux d'automne bis tous ensemble

Avertissez par mail, [les.etangs.doignies@gmail.com](mailto:les.etangs.doignies@gmail.com), les responsables du Club de vos réalisations.

IV. Rempoissonnement et week-ends d'ouverture :

<u>Déversement</u>	<u>Poids</u>	<u>Ouvertures</u>	<u>Pas d'Invités jusqu'au</u>
17/03/2021	70 kg	20/03/2021 à 7 heures	22/03/2021 à l'heure légale
31/03/2021	70 kg	03/04/2021 à 7 heures (*)	06/04/2021 à l'heure légale
14/04/2021	70 kg	17/04/2021 à 7 heures	19/04/2021 à l'heure légale
28/04/2021	70 kg	30/04/2021 à 7 heures (*)	03/05/2021 à l'heure légale
19/05/2021	100 kg	<b>23/05/2021 à 7 heures</b>	<b>25/05/2021</b> à l'heure légale
16/06/2021	70 kg	19/06/2021 à 7 heures	21/06/2021 à l'heure légale
30/06/2021	90 kg	<b>04/07/2021 à 10 heures (*)</b>	05/07/2021 à l'heure légale
04/08/2021	70 kg	07/08/2021 à 7 heures (*)	09/08/2021 à l'heure légale
08/09/2021	70 kg	11/09/2021 à 7 heures	13/09/2021 à l'heure légale
29/09/2021	70 kg	02/10/2021 à 7 heures	04/10/2021 à l'heure légale

(\*) accessibles aux enfants et petits-enfants des membres aux conditions invité

## Remarques

### 1. Ouvertures

Les huit ouvertures, sauf le concours et la journée conviviale des familles, se feront donc les samedis et dimanches à 7 heures du matin. Le dimanche du concours reste le 23 mai, avec ouverture à 7 heures du matin. Le lundi de Pâques 5 avril et le 30 avril seront compris dans leurs week-ends d'ouverture respectifs.

Les autres jours, il y a lieu de respecter les heures légales en application dans les cours d'eau du domaine public, soit pêche autorisée une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil. Les membres sont tenus de ne pas amener de pêcheur invité le week-end d'ouverture, sauf exception pour les enfants et petits-enfants des membres en avril, juillet et en août comme indiqué ci-dessus (\*).

### 2. Fermetures

La pêche est fermée depuis le jour du déversement inclus jusqu'au jour de l'ouverture, et ce, pour tous les étangs. **La pêche sera fermée le samedi 22 mai, le lundi 24 mai, le samedi 3 juillet pour tous, et le dimanche 19 septembre pour les membres à l'exception des responsables du comité.**

### 3. Travaux

Interdiction de pêcher le jour des travaux.

### 4. Nombre de prises autorisées par journée de pêche

TRUITES	5	le samedi et dimanche d'ouverture, le 5 avril et le 31 avril
	8	le dimanche 23 mai et le dimanche 4 juillet
	3	les autres jours, y compris le samedi et dimanche

**Il est demandé de ne pas pêcher au blanc les week-ends d'ouverture à la truite**

GARDONS	-	sans dimension
BREMES	5	sans dimension
CARPES	2	dimension de 25 cm minimum
TANCHES	2	dimension de 25 cm minimum
CARASSINS	2	dimension de 25 cm minimum
SANDRE	1	dimension de 40 cm minimum
BROCHET	1	dimension de 50 cm minimum
PERCHES	2	dimension de 18 cm minimum

### 5. Contrôle

Le comité se réserve le droit de contrôle du nombre de prises.

### 6. Chasse

Les dates de chasse ne sont pas encore connues. Nous vous tiendrons au courant en temps utile.

**Bonne saison de pêche,  
Le Comité.**